

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi quinze mars, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à dix neuf heures trente.

- Approbation du procès verbal du précédent Conseil Municipal
- Divers :
- Retour d'informations réunions (CCG...)
- Informations urbanisme
- Lotissement des Ellieudes cession des parcelles ZH 159 (15 m²) et ZH 230 (326 m²)
- Servitude de passage Vert Pré
- Création poste non permanent service technique pour remplacement agent et renfort
- Restitution études modes doux RD23
- Acquisition DUTOIT – modification prix de vente
- Compte Administratif et Compte de Gestion 2021 du Budget CCAS
- Affectation des résultats 2021 du CCAS
- Budget Primitif 2022 du Budget Général et CCAS



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, PARENT Philippe, ROTH Jean-Luc, CARRILLAT Olivier, DUVAL Léon, GENOUX-PRACHEX Lionel
Mesdames LAMARLE Nadège, ALLARD-VAUTARET Claire, BONIER Laurence, CHARDON Audrey, GONTHIER-GEORGES Céliane,

Excusés : Monsieur BOURDIN Fabian, mesdames BAYAT-RICARD Marianne, COINDET Jocelyne, VALLENTIEN Jennifer,

ALLARD-VAUTARET Claire a été élue secrétaire.

1. Divers

- Techniques

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil que Monsieur Luc BRUNIER, agent technique est en mi-temps thérapeutique. Sa collègue Madame Catherine FORREZ est actuellement en accident du travail.

- Travaux salle des fêtes et travaux Commune

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil qu'une visite du bâtiment sera possible d'ici à 15 jours. Monsieur Léon DUVAL informe également le conseil, que l'entreprise VERSANT BOIS a constaté un problème au niveau de la charpente existante et que des travaux supplémentaires sont nécessaires. L'estimation du surcout est de 15 000€ environ.

Monsieur le Maire précise également que les travaux Chemin du Mont sont en cours. L'entreprise va boucher les trous et poser le bicouche.

- Réunion des ados

La réunion des ados s'est très bien passée. Un moment convivial. Deux animateurs de la MJC vont encadrer les ados sur des temps hors scolaires pour proposer tout type d'animation. La MJC précise également que tous les jeunes du secteur se rencontreront pour des animations.

- Préau sous le porche

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réflexion sera faite fin Mars début Avril concernant l'aménagement du porche. Monsieur le Maire attend des propositions du cabinet d'étude.

- Mode doux

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un retour sera présenté en Avril concernant l'aménagement des carrefours, les arrêts de bus....

2. Retour d'informations CCG

Monsieur le Maire fait un retour au conseil du projet de la CCG concernant le service eau et assainissement. Monsieur le Maire informe que le projet est d'environ 15 millions d'euros. Le projet vise le remplacement de la station d'épuration de Neydens, l'extension de Valleiry.

Croissance : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une étude sur la croissance de la population est en cours pour limiter à 2% l'évolution. Monsieur le Maire informe que l'Etat ainsi que la CCG risquent d'émettre des réserves sur les révisions et modifications du PLU des Communes si celles-ci sont en trop forte augmentation.

3. Information d'urbanisme :

Numéro	Dépôt	Nom	Prénom	Parcelles	Nature des travaux cerfa
DP22H0010	07/03/2022	SERVETTAZ	SEBASTIEN	ZH0200	Agrandissement de la terrasse située au sud de la parcelle ZH202 largeur 1m x longueur : 12.5m Agrandissement : 125.5m ² Dimension après travaux : 4m 12.5m
DP22H0009	02/03/2022	MORAND	FABRICE		Remplacement du toit à l'identique
PC22H0001	28/02/2022	PLESSIS	KEVIN	ZH0063	Transformation de garage en studio
DP22H0008	24/02/2022	AJDINI	BURIM	ZK0199, ZK0201	Grillage rigide hauteur 1.70m longueur 2.5m de couleur verte sur une longueur de 21.20m
DP22H0007	24/02/2022	YILMAZ	Ismet	ZH0166	pose socle en béton pour installation groupe extérieur pompes à chaleur aérothermie
DP22H0006	22/02/2022	JIGUET	MARCEL	ZE0050	Installation d'une véranda vitrée de 8m ² devant la porte d'entrée de la maison dans un but d'économie d'énergie. 1 photo actuelle de l'entrée(cj-jointe) + 1 croquis du projet (cj-joint) + 1 plan de masse
DP22H0005	08/02/2022	Ofenhitzer	Manuel	ZK0117	Installation d'une cuisine d'été

Monsieur le Maire informe également le conseil que la procédure à l'encontre de la Mairie concernant le PC Crully est close et en faveur de la Commune.

Terrain du lac : Monsieur le Maire informe le conseil que les propositions seront étudiées au conseil d'Avril afin de recevoir suffisamment de propositions des promoteurs.

Monsieur le Maire informe également avoir contacté Monsieur Nicolas DUVAL concernant la pose du panneau « Chemin privé » en haut du chemin du Château afin de le faire déplacer au niveau de sa propriété et non sur un chemin communal.

4. Achat de parcelles Zone artisanale des Ellieudes au projet de la Commune

ACHAT DE PARCELLES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE LA ZONE ARTISANALE DES ELLIEUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CHENEX

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le lotisseur TERACTION propose dans le cadre de la fin de l'aménagement du lotissement des Ellieudes, de céder à la Commune les deux parcelles restantes à hauteur de 2€ HT le mètre carré.

Les parcelles concernées sont les numéros ZH 159 d'une superficie de 15m² et la ZH 230 d'une superficie de 326m².

La valeur totale est estimée à 682€ HT.

Monsieur le Maire informe également le conseil que l'assemblée générale constitutive de l'ASL aura lieu le 15 mars en l'étude de Maître GABARRE.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat des parcelles de terrain cadastrée section ZH n°159 et 230 d'une superficie totale de 341m² au profit de la commune de Chênex à 2€ HT le mètre carré
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Les frais de notaire sont à la charge de la Commune.

5. Servitude de passage du Vert Pré

Dans le cadre de l'aménagement de la ferme en logements sociaux et en la création d'une micro-crèche, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de créer une servitude de passage tous usages sur les parcelles appartenant au lotissement du Vert Pré.

En raison de la différence de niveaux entre les fonds dominant et servant, la servitude ne s'exercera qu'au profit de la parcelle cadastrée dans le plan annexé.

Cette servitude s'exercera sur les parcelles cadastrées section ZK 148, 155 et 159 dénommées « Fonds Servant » pour accéder aux parcelles ZK 33, 105 et 110 dénommées « Fonds Dominants » sur une largeur de 7 mètres environs comme indiqué sur le plan ci-annexé.

La constitution de servitude est établie conformément aux dispositions de l'article L.2122-4 du Code de la propriété des personnes publiques qui dispose que des servitudes établies par conventions passées entre les propriétaires, conformément à l'article 639 du Code civil, peuvent grever des biens des personnes publiques mentionnées à l'article L.1, qui relèvent du domaine public, dans la mesure où leur existence est compatible avec l'affectation de ceux de ces biens sur lesquels ces servitudes s'exercent.

Une telle servitude ne peut être perpétuelle, elle sera obligatoirement rapportée si l'affectation actuelle du terrain venait à être changée et si la servitude entravait cette nouvelle affectation.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil de créer une servitude de passage avec le conseil syndical du Vert Pré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide,

- **De matérialiser** par acte notarié la servitude grevant les parcelles ci-dessus dénommées,
- **Confie la rédaction de l'acte** à l'entreprise CANEL GEOMETRE-EXPERT, les frais étant à la charge de la Commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

6. Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique pour la réalisation de travaux de curage de fossés, l'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an à compter du 24 mars 2022.
- Cet agent assurera des fonctions d'aide agent technique à temps complet.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE CONTINUITÉ DE SERVICE DANS LE CADRE D'UN REMPLACEMENT D'UN AGENT EN ARRÊT MALADIE

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à une continuité de service dans le cadre d'un remplacement des agents techniques

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin de remplacement d'un agent technique en arrêt maladie.
- Cet agent assurera des fonctions d'aide agent technique à temps complet.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

7. Acquisition DUTOIT – Modification du prix de vente

ACQUISITION DUTOIT – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE

Annule et remplace la Délibération 2021-44

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à discussion avec Monsieur DUTOIT, le prix de vente du bien est désormais de 199 000€ et non 200 000€.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le prix d'achat à 199 000€.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **Décide** de fixer le prix de vente à 199 000€
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant désigné, à signer toutes pièces utiles

8. Vote du CA du CCAS

BUDGET CCAS : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Président rend compte de l'exécution du budget du CCAS pour l'année 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté (année 2020)		0 €
Dépenses année 2021		0 €
Recettes année 2021		0 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	0 €
Résultat cumulé fin 2021	Excédent	0 €

SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur (année 2020)		1 877.00 €
Résultat 2020 affecté en investissement		0 €
Dépenses année 2021		1 100.11 €
Recettes année 2021		423.00 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	-677.11 €
Résultat cumulé fin 2021 à affecter	Excédent	1 199.89 €

RESULTAT GLOBAL A LA CLOTURE DE 2021	1 199.89 €
---	-------------------

Le Compte Administratif 2021 correspond précisément au Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Administratif 2021 du Président

9. Vote du CG du CCAS

BUDGET CCAS : **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Président informe l'Assemblée du Conseil d'Administration que l'exécution des dépenses et des recettes du Budget CCAS de la commune de Chênex, relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Monsieur le Receveur Municipal de Chênex et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Président et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'adopter le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'année 2021 qui comporte les mêmes écritures et présente les mêmes résultats que le Compte Administratif pour ce même exercice.

10. Affectation du résultat du CCAS

BUDGET CCAS : **AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT** **DÉGAGÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur Le Président donne lecture des résultats de fonctionnement du Compte Administratif de 2021. Ils font apparaître un excédent de 1 199.89 €. Il est demandé au Conseil d'Administration de décider de l'affectation de cet excédent.

Entendu le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **Décide** de reporter un excédent de 1 199.89 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de l'exercice 2022 en section de fonctionnement ;
- **Demande** à Monsieur Le Président d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de 2022.

11. Vote du Budget du CCAS

BUDGET CCAS : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Président propose le Budget Primitif du CCAS 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES
62	Autres services extérieurs	1 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 100,00 €
	TOTAL	4 700,00 €
		RECETTES
2	Excédent de fonctionnement reporté	1 199.89 €
74	Dotations et participations	3500,11 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
	TOTAL	4 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Adopte** le Budget Primitif 2022 du Président

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Jean-Luc ROTH	Léon DUVAL	Céline GONTHIER-GEORGES
Olivier CARRILLAT	Audrey CHARDON	Lionel GENOUD-PRACHEX
Claire ALLARD-VAUTARET	Nadège LAMARLE	Laurence BONIER
Philippe PARENT		